



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES YVELINES (78)  
ARRONDISSEMENT DE MANTES-LA-JOLIE - CANTON DE BONNIERES

MAIRIE DE GOMMECOURT  
78270

12 bis, rue des écoles

☎ 01.30.93.06.91

📠 01.30.42.23.56

## Conseil Municipal du lundi 2 mars 2015

**Présents** : Monsieur le Maire Jacques Guérin

Les Conseillers municipaux : Mme Roselyne Bocquialt (1<sup>ère</sup> adjointe), Mme Christelle Rundstadler (2<sup>ème</sup> adjointe), M. Guyslain Rosset (3<sup>ème</sup> adjoint), Mmes Karine Ambrosino, Mme Ajéra Aoun, Stella Hébert-Le Bronec, Jacqueline Lemercier et Karine Macerelle, MM. Mouloud Abdedou, Fabrice Guénand, Patrick Hérouin, Cyril Le Mouellic, et Gérard Solaro

**Absent excusé** :

Arnaud Thomas

*Mme Ajéra Aoun est désignée Secrétaire de séance*

### Lecture et approbation du PV du précédent conseil

Monsieur le Maire remercie les conseillers municipaux et dit que c'est la dernière séance de conseil du mandat. Il demande s'il y a des remarques concernant le compte-rendu du précédent conseil et en l'absence de commentaire, son approbation est votée à l'unanimité.

Il reprend l'ordre du jour préparé en bureau municipal :

- 1) Approbation du compte de gestion, du compte administratif et affectation du résultat budget communal 2014
- 2) Plan de formation 2015
- 3) Nom de l'école
- 4) Subventions communales 2015
- 5) Délibérations diverses
- 6) Avancement des commissions
- 7) Questions diverses

### 1. Compte de gestion, compte administratif, et affectation des résultats de l'exercice 2014 budget communal

M. Le Mouellic arrive à 9h05.

#### **Compte de gestion**

M. le Maire rappelle au conseil municipal que l'état de l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2014 a été réalisé par Madame le receveur en poste à Bonnières sur Seine et que le compte de gestion, établi par cette dernière, n'appelle ni observation ni réserve et que les chiffres sont en tous points conformes au compte administratif communal.

Il demande de procéder au vote.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

Après s'être fait présenter le budget 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014, par le receveur est approuvé.

M. Hérouin arrive à 9h20

### **Compte administratif**

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2014.

Il quitte la séance et le conseil municipal siégeant sous la présidence de Madame Roselyne Bocquiaux, 1<sup>ère</sup> adjointe, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des collectivités territoriales, procède au vote du Compte administratif 2014,

Vu la Loi n° 96-142 du 21 Février 1996 relative à la partie législative du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-31, L.2122-21, L.2343-1 et 2 et R. 2342-1 à D.2342-12 ;

Vu les règles tant législatives que réglementaires régissant la comptabilité publique et notamment la M14,

Vu le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal pour l'année 2014,

Considérant que Monsieur Jacques GUERIN, ordonnateur, Maire, a normalement administré au cours de l'exercice 2014 les finances en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et en n'ordonnant que les dépenses justifiées ou utiles,

Procédant au règlement définitif du budget de 2014,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ARRETE le Compte Administratif 2014 de la commune de Gommecourt comme suit :

#### **Section de Fonctionnement :**

<b>Dépenses :</b>	<b>- 356 319.72€</b>
<b>Recettes :</b>	<b>+ 385 505.18€</b>
<b>Solde d'exécution :</b>	<b>+ 29 185.46€</b>
<b>Excédent reporté 2013 :</b>	<b>+ 417 498.15€</b>

---

**EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE : + 446 683.61€**

**Section d'Investissement :**

Dépenses :	- 132 127.97€
Recettes :	+ 173 768.02€
Solde d'exécution :	+ 41 640.05€
déficit reporté 2013 :	- 8 604.01€

---

EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE :	+ 33 036.04€
RESTES A REALISER	- 26 539.00€
BESOIN EN FINANCEMENT	00€

**Affectation du résultat**

Dit qu'il est sera affecté au budget 2015

<b><u>à la Section d'Investissement :</u></b>	<b><u>à la Section de Fonctionnement :</u></b>
<b><u>Recettes</u></b>	Solde d'exécution : 446 683.61 diminué de son besoin en financement 0€ = 446 683.61€
<b><u>- article 001 :</u></b> 33 036.04€	<b><u>Recettes</u></b>
	<b><u>- article 002 :</u></b> 446 683.61 €

Madame Roselyne Bocquiault fait procéder au vote.

Le Conseil municipal approuve :

- Compte administratif 2014 : **pour à l'unanimité**
- Affectation des résultats 2014 : **pour à l'unanimité**

A son retour, le Maire remercie le Conseil Municipal de sa confiance.

## **2. subventions communales 2015**

**Subventions communales :**

Monsieur le Maire propose de débattre des subventions accordées aux associations, il dit qu'en plus des demandes habituelles, des associations d'aide aux personnes telles le secours catholique ou l'AFM ont sollicité des subventions communales. Après débats, les conseillers disent qu'il est plus souhaitable de se concentrer sur les besoins des habitants de la commune par l'intermédiaire du CCAS. Concernant les demandes habituelles, M. le Maire propose de maintenir les subventions pour 250€ au FLEP qui accueille plusieurs habitants de la commune, Mme Bocquiault dit que Calligrammes ne sollicite pas de subvention pour cette année, l'association étant en sommeil ; concernant le comité des usagers et Gym détente, la commune n'ayant pas reçu de demande de subvention, les conseillers estiment que ces associations n'ont peut-être pas besoin de financement et que si une demande est faite en cours d'année, une subvention pourra leur être accordée à ce moment-là. Mme Rundstadler dit qu'elle va faire une demande auprès de la CCPIF pour l'association Body Karaté et que si cela ne lui était pas accordé, elle demanderait une subvention à la commune. Concernant le comité des fêtes, Mme Rundstadler dit que la commune participe déjà au fonctionnement du comité par le prêt de la salle communale et les photocopies et que de ce fait, il n'est pas fait de demande de subvention. Mme Hébert-Le Bronec dit que le comité des fêtes n'a jamais demandé de subvention estimant que l'aide apportée par la commune par le prêt de la salle et les photocopies était importante. Mme Ambrosino demande à ce que la subvention accordée à Jeudemain soit augmentée. Les conseillers décident d'augmenter la subvention de l'APEGC qui passera à 600€. Concernant les cheveux blancs, M. le Maire dit qu'il y a 11 personnes de Gommecourt qui adhèrent à l'association. Concernant le CABE, les conseillers demandent à

ce que des données plus précises sur la fréquentation par les enfants de Gommecourt, leur soient fournies. Mme Ambrosino, Mme Macerelle et M. Rosset étant membres du bureau des associations concernées par les demandes ne prennent pas part au vote. Monsieur le Maire souligne au Conseil que les fonds qui sont décidés pour le CCAS et la Caisse des écoles sont des fonds qui alimentent les budgets annexes obligatoires.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide des subventions suivantes :

- FLEP : 250€
- CABE : 4 605€
- Les Cheveux Blancs : 200€
- CFAIE : 60€
- APEGC : 600€
- JEUDEMMAIN : 400€
- CCAS : 10 100€
- Caisse des Écoles : 9 200€

Dit qu'une somme sera prévue en réserve si d'autres associations font des demandes en cours d'année.

### **3. plan de formation 2015**

#### Plan de formation 2015

Monsieur le Maire dit que le conseil municipal doit approuver le plan de formation du personnel pour l'année 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le plan de formation du personnel pour l'année 2015.

### **4. Nom de l'école**

Monsieur le Maire dit lors des travaux d'agrandissement de l'école en 2009, il avait été proposé de lui donner un nom. La recherche du nom a été confiée aux élèves de l'école de Gommecourt qui en ont débattu, plusieurs noms ont été proposés et il a été retenu par l'école le nom de Robert Mennessier.

Monsieur le Maire dit que le conseil municipal doit approuver ce choix.

M. Solaro et M. Guénand disent que l'on pourrait garder le nom actuel soit « école de Gommecourt », que rien n'oblige à donner un nom à l'école. Les conseillers disent qu'il faudrait peut-être réfléchir à d'autres propositions. Mme Hébert-Le Bronec propose qu'une consultation soit lancée via le nouveau site internet. Les conseillers en sont d'accord et décident d'attendre de nouvelles propositions avant de se prononcer.

### **5. délibérations diverses**

#### Convocations réunions conseil

M. Rosset propose que les convocations des réunions de conseil municipal soient adressées par mail aux conseillers. Après en avoir débattu, compte tenu des difficultés rencontrées pour mettre ce projet en place, les conseillers municipaux décident de continuer à recevoir les convocations en version papier.

#### Maîtrise d'œuvre travaux Grande Rue

M. le Maire dit qu'il a demandé à deux entreprises de lui faire une proposition pour la maîtrise d'œuvre des travaux de voirie Grande Rue.

Une entreprise a fait une proposition qui ne correspondait pas aux besoins (le dossier de consultation restait à la charge de la mairie ainsi que l'annonce). L'entreprise JSI a fait une proposition à 3 150€ HT, cette proposition comprend la maîtrise d'œuvre complète, le dossier de consultation, l'annonce, la demande de subvention et le suivi des travaux, elle correspond aux besoins. Il dit que l'entreprise préconisera pour un dossier de travaux complet pour le futur un reprofilage de la voirie.

Les conseillers approuvent à l'unanimité le choix de confier la maîtrise d'œuvre à l'entreprise JSI.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil est levée à 22h30.*

Délibération n°1 « approbation du compte de gestion budget communal 2014 »

Délibération n°2 « approbation du compte administratif budget communal 2014 »

Délibération n°3 « affectation du résultat budget communal 2014 »

Délibération n°4 « subventions communales 2015 »

Délibération n°5 « plan de formation 2015 »

Délibération n°6 « envoi des convocations par internet »

Délibération n°7 « choix du maître d'œuvre travaux Grande Rue »

Mouloud Abdedou

Karine Ambrosino

Karine Macerelle

Roselyne Bocquiaux

Fabrice Guénand

Jacques Guérin

Jacqueline Lemerrier

Patrick Hérouin

Cyril Le Mouellic

Stella Hébert-Le Bronec

Guyslain Rosset

Christelle Rundstadler

Gérard Solaro

Ajéra Aoun